

Le 7 mars 2011.

Compte-tenu de la mauvaise température aujourd'hui et l'état des chemins, l'assemblée du conseil a été remise à demain 8 mars, 19 h 30. La directrice générale s'est rendue au centre communautaire, mais aucune personne ne s'est présentée.

Le 8 mars 2011.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Eglise à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 8 mars 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Monsieur Guy Hudon est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal de la dernière assemblée préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	10 012,32 \$	remb. TVQ	9 968,00 \$
	Location	60,00	sablière	224,40
	Internet	161,86	dons	9 695,50
	Permis	10,00	direct taxes	8 074,44
	Photo. + poste	54,78	direct internet	550,00
	Remb. extinc.	44,30		
	Remb. feu véh.	100,00		

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Salaires des élus	1 ^{er} versement	6 250,00 \$
Forfait Médéric	2 ^e vers. entretien cour	423,28
Gesterra	calendrier	129,19
Auger BC Sécurité	lumière d'urgence c.c.	207,34
Buropro	encre, papeterie	217,80
Petite caisse	nettoyeur plancher	4,55
....	ruban à mesurer	17,08
....	repas rép. camion	7,79
Atelier Ecoforge	objets promotion développement	50,00
Mario St-Cyr	chauffrette bâtiment récréatif	50,00
SAAQ	immatriculation véhicules	3 936,15
Pièces Autos Bois-Francs	chauffe-moteur tracteur	96,70
Garage Ben Lamontagne	radiateur camion hiver	2 428,82
Alain René	achat 5 radios supp. Internet	569,63
René Poisson	quin.	89,32
Leblanc Centre Mécanique	42,56
Laboratoires d'analyses SM		113,35
Télébec	usine	179,73
Thibault et ass.	tapis plastique coffres autopompe	1 139,25

Gilles Leblanc	entretien grotte (neige)	10,00
Fortier Sécurité Médic	quin.	17,09
Rogers		30,58
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 802,58
Christiane Leblanc		1 567,68
Rec. Gén. can.		521,96
Mario St-Cyr	loc. mach. fév	500,00
....	all. dép.	400,00
Mario St-Cyr	km	60,30
Gilles Leblanc	c.c. fév.	75,00
Noël Côté	all. déc. cell. bureau	290,00
Coop. Bois-Francs	diesel	3 051,18
....	garage	424,24
....	caserne	216,84
Stéphane Pépin	réservation garage/coop. 6 mois	936,00
Garage Taschereau	diesel	350,00
Diane Lefort	km, poste, cell	143,61
Coop. Ham-Nord	quin.	32,85
René Poisson		201,54
Martel, Brassard, Doyon	avis avocat, don	70,25
Réseau Mobilité Plus		88,12
Postes Canada	2 circulaires	47,50
Hydro Québec	éclairage public	159,47
Pompiers	schéma, prévention, vér. camion, piles	401,06
Sorties pompiers	2 Chesterville, 1 N.D. Ham	1 080,00
Impressions Hébert 2001	papier en-tête + env. (1000)	655,07
Bell Mobilité pagette	groupe call, 1 an	54,68
Sogetel	c.c.	71,35
....	bureau	134,88
....	internet	569,62
Daniel Côté	lunch, visite M. Vallières	54,51
Alain René	surveillance internet	193,67
Petite caisse	chargeur autom.	22,77
UMQ	kiosque Mérite Ovation municipale	351,54
Poste Canada	envoi livre centenaire en France	47,70
Gesterra	vidange, récupération fév.	674,43
Pierre Gauthier	km Victo. + Chester.	136,80
	Total	<u>31 397,41 \$</u>

+ salaires des employés 3 213,69 \$

Pour le vieux camion autopompe, si Stéphane Croteau n'a pas eu d'autres offres plus importantes pour le vendre par internet, il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de le vendre à Késy Inc. de Victoriaville, au montant soumissionné de 1 500 \$. Faire les transferts correspondants avant le 31 mars.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attendre pour envoyer les factures à Chesterville pour les sorties de pompiers, qu'une entente soit faite avec les nouveaux prix.

M. Pierre Gauthier nous parle d'un réservoir de pressurisation qu'il faudrait acheter pour l'usine, on s'est informé des prix à 2 endroits et du temps nécessaire à la répara-

tion, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'en faire l'achat chez Les Pompes Garand au coût de 217 \$, et le travail du technicien est de 60 \$ de l'heure.

Il faudra réparer un essieu du camion d'hiver, au coût de 3 000 \$ environ.

On passera le souffleur dans le village, quand on aura terminé les rangs.

Règlement numéro 325, déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle.

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté une politique de gestion contractuelle qui prévoit notamment, comme mesure, de déléguer le pouvoir à un fonctionnaire de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection lorsqu'un contrat doit être analysé par celui-ci;

CONSIDERANT QUE ce pouvoir de délégation doit être exercé par règlement du conseil de la Municipalité, en vertu de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*;

CONSIDERANT QUE le comité de sélection doit être formé d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

CONSIDERANT QUE la politique de gestion contractuelle prévoit aussi, comme mesure, que le conseil délègue le pouvoir à un fonctionnaire de procéder au choix des soumissionnaires potentiels lorsque la loi permet un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 décembre 2010 par Mme Johanne Allard;

CONSIDERANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection lorsque des soumissions doivent être étudiées par un tel comité, que ce soit en vertu des dispositions impératives du *Code municipal*, ou parce que le conseil a choisi ce mode d'appel d'offres facultatif.

La nomination des membres du comité doit être faite avant le lancement du processus d'appel d'offres et leur identité doit rester confidentielle jusqu'à la fin de leurs travaux.

ARTICLE 3

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à rémunérer les membres d'un comité de sélection qui ne sont pas des fonctionnaires ou des employés de la Municipalité.

Dans le cas où des membres du comité de sélection, incluant le secrétaire, sont des ressources professionnelles (avocats, ingénieurs ou autres), le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à les rémunérer selon leur tarif horaire usuel.

Dans le cas où des membres du comité sont des citoyens, le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à leur allouer une rémunération forfaitaire d'un montant de 15,00 \$ pour chaque séance du comité. Aux fins du présent règlement, est réputée être une séance la présence d'un membre d'une durée de trois (3) heures ou moins pour les travaux du comité. Tout dépassement de cette durée devient une séance additionnelle pour chaque tranche de trois (3) heures ou moins de présence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi autorisé à payer les frais de déplacement et les dépenses inhérentes aux repas des membres du comité selon les tarifs en vigueur à la Municipalité.

ARTICLE 4

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à choisir les entreprises ou les fournisseurs qui sont invités à présenter une soumission dans tous les cas où la loi prévoit qu'un contrat peut être adjudgé de gré à gré ou sur invitation d'au moins deux fournisseurs ou entreprises.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

01-03-11 ENVOI RÉSUMÉ DÉPENSES AUTOPOMPE AU MAMROT

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir à M. Normand Belisle du MAMROT une copie des dépenses faites dans le cadre de l'achat du nouveau camion autopompe, afin d'obtenir un suivi sur la subvention qui reste à recevoir du programme FSTD.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une copie du livre du centenaire à une personne en France, dans le cadre d'échange culturel.

Desserte matières dangereuses avec Drummondville : on en reparle après l'assemblée des maires le 16 mars prochain.

Commande d'arbres avec Copernic : aucune demande.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 5 radios supplémentaires pour le service internet, au coût de 100 \$ chacun plus les taxes.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de Mme Diane Lefort au congrès de l'UMQ à Québec les 5-6-7 mai, dans le cadre de la candidature de la municipalité au prix Ovation municipale 2011, catégorie aménagement, pour son projet *Chapeau Notre-Dame-de-Ham !* Nous réservons un montant de 2 000 \$ à cet effet à même le budget de promotion et développement.

Demande projet FSTD pour la Corporation de gestion des rivières : retour avec dossier plus complet en avril.

On demande des candidatures pour le prix jeunesse MRC Arthabaska, d'ici le 1^{er} juin.

Modification camion citerne : attendre les tests qui devront être faits avec 3000 gallons d'eau seulement dans le réservoir, pour l'essai d'accélération sur la route, quand le temps le permettra.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer les informations demandées par le service d'inspection des assureurs incendie, SCM Gestion des risques inc., pour le classement de la municipalité vis-à-vis des assureurs.

02-03-11 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la proposition d'une nouvelle entente concernant l'entraide lors d'incendie nous venant de la municipalité de Tingwick. Faire parvenir une copie de la résolution à la Régie intermunicipale des 3 Monts également.

Nous n'irons pas à la journée de formation technique sur l'érosion des berges.

Code d'éthique : demander à la MRC s'ils vont former des groupes en région, un peu comme les cours sur le rôle des élus.

03-03-11 RÉSOLUTION COOP/FSTD

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la future Coop à faire une demande au programme FSTD, et autres fonds de la MRC d'Arthabaska en cas de besoin.

04-03-11 ENTENTE RÉSERVATION GARAGE PÉPIN

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, tel qu'entendu dans l'entente signée avec M. Stéphane Pépin pour son garage, un montant de 936 \$ lui soit payé à titre de compensation, soit 156 \$ par mois pour 6 mois, à même le budget promotion et développement.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le transfert de fonds suivants :

- Equipement incendie au poste schéma

05-03-11 ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Considérant que, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité a adopté son Plan d'urbanisme en 1989 ;

Considérant que les dispositions relatives à l'article 110.3.1 de la L.A.U., le conseil de la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.8, 109.9 et 110 à 110.3 ;

Considérant que les réunions nécessaires ont été tenues ;

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les projets de règlement constituant la refonte des règlements d'urbanisme, portant les numéros :

- 326 plan d'urbanisme
- 327 règlement de zonage
- 328 règlement de lotissement
- 329 règlement de construction
- 330 règlement de permis et certificats
- 331 règlement sur la tarification

AVIS DE MOTION : REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Johanne Allard, qu'à la présente séance du conseil, un premier projet de règlement révisant la refonte des règlements d'urbanisme, portant les numéros :

- 326 plan d'urbanisme
- 327 règlement de zonage
- 328 règlement de lotissement
- 329 règlement de construction
- 330 règlement de permis et certificats
- 331 règlement sur la tarification

est soumis pour adoption. Une copie des projets de règlements a été remise à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L'assemblée publique de consultation sera tenue le 18 avril 2011, à Notre-Dame-de-Ham, au centre communautaire.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 54,51 \$, qui servira pour un goûter avec M. Yvon Vallières, pour sa visite dans notre municipalité le 9 mars en avant-midi, pour voir le nouveau camion incendie et autres annonces.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée (21 h 18).

Accepter sur proposition de Mme France McSween
Seconder par Mme Johanne Allard

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Avis de motion donné le : 6 décembre 2010
Adoption le : 8 mars 2011
Avis public d'entrée en vigueur le : 16 mars 2011

